

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

**Séance du 26 septembre 2019**

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 20.09.2019

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 14

L'an deux mil dix-neuf et le vingt septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents: MM. Patrick BRETEAU, Mmes Mireille EDOUARD, Jean BELIARD, Nathalie ALIMY, MM. Daniel ESPOSITO, Jean-Pierre LAUDREN, Olivier DOAT, Mickaël BARBE, Mmes Christine CAULIE, Sandra GUYOU, Emmanuelle PRETERRE.

Excusés : Sylvaine PHILIPPOT a donné procuration à Christine CAULIE, Anne Sophie DUCHESNE a donné procuration à Sandra GUYOU, Sébastien MONCOURT a donné procuration à Mickaël BARBE.

Absents : Thierry DOAT,

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU.

M. BRETEAU donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 20 juin 2019 qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

1.3 Subvention association Bazas culture cinéma

2.3 Montant du loyer ex-doj.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout.

M. BRETEAU présente l'ordre du jour :

**1. FINANCES**

1.1 Décision Modificative

1.2 reprise tondeuse

1.3 subvention association Bazas culture cinéma

**2. URBANISME-PATRIMOINE**

2.1 Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables

2.2 Cession d'une partie de la parcelle AC 494

2.3 Montant du loyer ex-doj.

**3. QUESTIONS DIVERSES**

## 1.1 DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'inscrire aux budgets commune et assainissement les modifications suivantes :

Budget commune :

Cpte-Op	Libellé	Dépenses	Recettes
2051-115	Concession et droits similaires	+ 50 €	
2128-106	Autres agencements	- 50 €	

Budget assainissement (amortissements) :

Cpte-Op	Libellé	Dépenses	Recettes
777	Quote-part des subv		+ 850 €
13911/040-opfi	Agence de l'eau	+ 850 €	
021-opfi	Virement de la section d'exploitation		+ 850 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 850 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide les virements de crédits ci-dessus.

## 1.2 CESSION AUTOPORTEE

Monsieur le Maire informe que lors du renouvellement de la tondeuse, M. LABAT a proposé de reprendre l'ancienne tondeuse LC348V (mandat 633/2015) pour la somme de 179 €. Il demande au conseil de se prononcer sur cette reprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la reprise de l'ancienne tondeuse LC348V pour la somme de 179 €.

## 1.3 SUBVENTION ASSOCIATION BAZAS CULTURE CINEMA

M. le Maire expose au conseil qu'il a reçu un courrier de la présidente de l'association Bazas Culture Cinéma afin de soutenir leurs actions et maintenir leur activité notamment face à l'ouverture du multiplexe de Langon.

Il propose que la commune adhère à cette association pour un montant de 80 € pour la saison 2019/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer à l'association Bazas Culture Cinéma pour un montant annuel de 80 €

## 2.1 DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 153-12 DU CODE DE L'URBANISME

Le Conseil municipal de la commune de Villandraut,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29, Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L. 153-12, Vu la délibération du conseil de communauté de la Communauté de communes du Sud Gironde n° DEL 2015MARS23 du 23 mars 2015 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal et définissant les modalités de la concertation

avec la population, Vu les orientations du futur projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal adressées par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Sud Gironde,

Après avoir débattu de ces orientations, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,  
Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Article unique :

- Prend acte du débat organisé en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Sud Gironde.

## **2.2 CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AC 494**

M. le Maire informe le conseil que M. BRUNETEAU se porte acquéreur de l'ancien café « Les Tilleuls » appartenant à M. et Mme GAUVAIN, soit les parcelles AC 549 et 547.

La commune possède la parcelle AC 494 (539 m<sup>2</sup>) qui jouxte les autres parcelles et sur laquelle est installé un cabanon qui était utilisé par M. GAUVAIN. M. BRUNETEAU souhaite inclure dans son achat la partie de la parcelle AC 494 actuellement utilisée, soit 76 m<sup>2</sup>.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur la cession et le prix de cession d'une partie de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la cession d'une partie de la parcelle AC 494 (env 76 m<sup>2</sup>) pour la somme de 10,50 €/m<sup>2</sup>. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

## **2.3 MONTANT DU LOYER EX-DOJO.**

M. le Maire informe le conseil que l'école de karaté de Léogeats (association) souhaiterait s'installer à Villandraut en plus de Léogeats.

Il propose au conseil que l'association puisse s'installer à l'ancien dojo (parcelle AC 109 appartenant à la mairie) dans la cour de la mairie et qu'une convention d'occupation précaire de 36 mois soit signée pour un loyer mensuel de 300 € la première année et 360 € les suivantes + charges 130 €/semestre révisable annuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (12 pour / 2 abstentions), autorise M. le Maire à signer une convention d'occupation précaire de 36 mois pour un loyer mensuel de 300 € la première année et 360 € les suivantes + charges 130 €/semestre révisable annuellement.

## **3. QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire lit un courrier de M. Eric Courcy, habitant rue Robert Boulin, concernant la circulation et notamment des poids lourds la nuit :

M. le Maire précise que la gendarmerie a déjà été alertée de ces problèmes.

Mme EDOUARD propose qu'un courrier soit envoyé à M. le Suous-Préfet pour essayer de trouver des solutions.

- Mme EDOUARD propose que la commission culture se réunisse afin de préparer une inauguration de la place des radeliers (Place neuve actuellement).

- Mme PRETERRE demande à M. le Maire des informations concernant l'implantation d'un pylône pour antennes mobiles Free.

M. le Maire explique que le lieu d'implantation a changé, une étude est en cours pour la possibilité de l'installer au stade.

La séance est levée à 19 h 30.

P. BRETEAU

AS. DUCHESNE

S. MONCOURT

O. DOAT

S. GUYOU

JP LAUDREN

S. PHILIPPOT

C. CAULIE

M. EDOUARD

T. DOAT

N. ALIMY

E. PRETERRE

M. BARBE

D. ESPOSITO

J. BELIARD